



Paris, le 22 septembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État confie à ATMB la RN205 (Le Fayet-Chamonix) dans le cadre de la prolongation du contrat de concession de l'Autoroute Blanche

Le 22 septembre 2009, le parlement a voté la loi qui prévoit notamment de confier la Route Blanche (RN205) à la société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc. Cette mesure sera effective à compter du 1^{er} avril 2010. Il s'agit d'une première en France pour cet axe qui conservera son statut de route nationale express sans péage. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'allongement du contrat de concession de l'Autoroute Blanche (A40) jusqu'en 2050 également entériné par loi de ce 22 septembre.

Avec l'Autoroute Blanche, la Route Blanche (RN205) et le Tunnel du Mont Blanc (avec SITMB¹), ATMB conforte son rôle d'acteur majeur de la desserte de la Haute-Savoie. Cette décision permet également à ATMB de maintenir ses investissements au service de quatre objectifs : la sécurité, le confort des conducteurs, la qualité de la desserte locale et l'intégration environnementale.

ATMB, acteur majeur de la desserte de la Haute-Savoie

« L'intégration de la Route Blanche et l'allongement du contrat de concession de l'Autoroute Blanche confortent ATMB comme un acteur majeur de la desserte de la Haute-Savoie. Cette décision nous permet d'inscrire notre action dans la durée, au service des Haut-Savoyards. Grâce à un itinéraire continu de Châtillon-en-Michaille à Courmayeur, nous allons pouvoir proposer un haut niveau de service tant en termes de sécurité que de confort de conduite. Cette exigence de qualité de service se traduira par la mobilisation de nos équipes 24h/24. En outre, dès 2010 et jusqu'à 2014, nous déploierons un programme d'investissements de plus de 30 millions d'euros annuels pour l'Autoroute Blanche, la Route Blanche et le Tunnel du Mont Blanc.

Notre action portera également sur l'intégration environnementale de nos ouvrages en partenariat avec les collectivités », explique Gérard de Pablo, président d'ATMB.

Le 22 septembre, le Parlement a voté la loi qui prévoit notamment de confier la Route Blanche (RN205 entre Le Fayet et l'entrée de Chamonix) à ATMB² à compter du 1^{er} avril 2010 et jusqu'en 2050. Il s'agit d'une première en France pour cet axe de 17 km qui conservera son statut de route nationale express sans péage. Cette décision intervient dans le cadre de l'allongement du contrat de concession de l'Autoroute Blanche de 2015 à 2050 également entériné par la loi votée ce 22 septembre.

En 2008, le Parlement avait ratifié le traité avec l'Italie prolongeant le contrat de concession du Tunnel du Mont Blanc de 2035 à 2050.

Ces mesures permettront de rétablir l'équilibre économique des concessions d'ATMB suite aux investissements réalisés au Tunnel du Mont Blanc entre 1999 et 2002, pour l'application des nouvelles normes de sécurité en tunnels.

Objectif : assurer un haut niveau de sécurité et de service de Châtillon-en-Michaille à Chamonix

ATMB investira plus de 150 millions d'euros sur l'Autoroute Blanche, le Tunnel du Mont Blanc et la Route Blanche d'ici 2014

« L'allongement des durées des concessions est primordial car il nous permettra de maintenir un haut niveau d'investissement pour nos clients et pour les territoires que nous desservons. D'ici 2014, nous investirons plus de 150 millions d'euros dont 30 millions pour la seule Route Blanche. Ces investissements auront pour priorité la sécurité et la qualité de service », commente Jean-Paul Chaumont, directeur général d'ATMB.

Autre volet d'action, l'intégration environnementale de l'Autoroute Blanche et de la Route Blanche, qui fera l'objet d'une étude conduite par ATMB en partenariat étroit avec l'État et les collectivités locales.

¹ Société Italienne du Tunnel du Mont Blanc.

² **Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc** est une entreprise dont le capital est détenu à 84 % par l'État et les collectivités. Elle est concessionnaire des 110 km de l'Autoroute Blanche (A40) en Haute-Savoie et du Tunnel du Mont Blanc avec la Société Italienne du Tunnel du Mont Blanc.

Des équipes mobilisées 24 h/24

Que ce soit à l'Autoroute ou sur la Route Blanche, 24 h/24, les équipes d'ATMB seront sur le terrain pour assurer un haut niveau de sécurité et de service : patrouilles, assistance des clients en cas de panne, information sur l'état du trafic, travaux... Au total, pour les 17 km de la Route Blanche, plus de 50 personnes seront mobilisées. Outre le savoir-faire des équipes de l'Autoroute Blanche, ATMB capitalisera sur l'expérience des agents de l'État actuellement en charge de la RN205 et qui auront choisi de la rejoindre.



Le viaduc des Egratz sur la Route Blanche (RN205)

La Route Blanche est une route nationale express (RN205) longue de 17 km avec un dénivelé de 470 m. Elle relie Le Fayet à Chamonix et à la rampe d'accès du Tunnel du Mont Blanc. La Route Blanche compte 4 aires de services et de repos, 43 ponts et viaducs, dont le viaduc des Egratz long de 1 470 m et haut de 68 m. Elle comporte également deux tunnels de 420 m et de 1 015 m (tunnel du Châtelard et tunnel des Chavants).

CONTACTS PRESSE

Photos disponibles sur demande.

Céline Coudurier - Direction de la communication ATMB - Tél. : 04 50 25 20 51 – 06 74 40 41 11 – celine.coudurier@atmb.net
Fergus Mordacq pour ATMB - Tél. : 04 50 33 98 50 / 06 62 73 74 14 - fergus.mordacq@porteur-d-image.com
www.atmb.net